



PROMOUVOIR LA TRANSMISSION - REPRISE D'ENTREPRISE PAR UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS

LE DISPOSITIF

Qui peut en bénéficier ?

- Les T.P.E. du territoire en phase de cession de leur entreprise
- Tout entrepreneur souhaitant transmettre et pérenniser ses savoir-faire

Quelles sont les modalités ?

- Démarche volontaire et participative
- Gratuité du diagnostic de l'entreprise à céder

LA DEMARCHE

1 Repérage / détection de l'entreprise à céder

Identification des entreprises par le PETR de l'Ouest des Vosges et/ou l'ensemble des acteurs intervenant sur la transmission : banques, experts-comptables, notaires, avocats, chambres consulaires, ...

2 Accompagnement – diagnostic

Entretien approfondi visant à qualifier la situation de transmission sur 4 axes :

- La situation de l'entreprise à céder via un diagnostic fonctionnel
- Le degré de maturité du projet de transmission : identification d'un repreneur, évaluation de l'entreprise, plan d'actions, ...
- Le niveau d'engagement dans le projet et la motivation personnelle du cédant
- Quelle modalité de transmission ? cession familiale, aux salariés ou à un tiers

3 Bilan de l'intervention

Présentation et validation du diagnostic par le cédant

4 Accompagnement approfondi : à la demande du chef d'entreprise

LES OBJECTIFS

- Constituer un réseau de veille et de prescription visant à identifier les entreprises à céder et à les inscrire dans une dynamique territoriale
- Proposer un accompagnement aux cédants du territoire du PETROV

LES INTERVENANTS



Pilote et financeur

Pôle d'Équilibre Territorial & Rural de l'Ouest des Vosges – PETROV

173, rue de Metz
88800 VITTEL

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Ouest des Vosges (PETROV), créé en 2015, met en lien les acteurs du territoire afin de développer des actions qui concourent à la réalisation de son projet de territoire, au travers de plusieurs groupes de travail thématiques.

Il porte également le programme LEADER, un programme européen de développement rural, qui lui permet de financer ces actions. Ce programme est piloté par un partenariat public-privé regroupé au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest Vosgien.

CONTACT

Megan FLESCH

✉ megan.flesch@petr-ouestdesvosges.fr

☎ 03 29 08 10 41



Opérateur en charge de la mise en oeuvre

ALEXIS

Site Saint Jacques II – 5 rue
Alfred Kastler
54320 MAXEVILLE

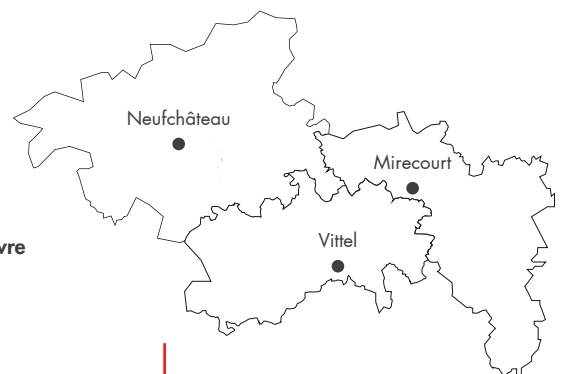
Structure d'accompagnement à la création d'entreprise, ALEXIS développe depuis plus de 36 ans un ensemble de services en direction des créateurs d'entreprises et des entreprises dans leur phase de développement.

CONTACT

Sylvia COLLIN

✉ sylvia.collin@alexis.fr

☎ 06 11 68 92 96



LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le Pôle Equilibre Territorial et Rural de l'Ouest des Vosges - PETROV qui représente 3 territoires :

- Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien,
- Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- Communauté de Communes Terre d'Eau.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour Le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales